

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **Mercredi 9 septembre 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Vendredi 18 septembre 2026**

Objet de la délibération :

64 – Désignation des conseillers municipaux à la commission de contrôle des listes électorales

Annule et remplace délibération 2026-44 du 15 avril 2026

Le jeudi 18 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. Yannick ADNET, Mme Pascale AUBOIS, M. Antoine COLLIGNON, Mme Agnès DIDIER, Mme Elisa HARMAND, Mme Apolline HUOT, Mme Anne HUSSON, Mme Bernadette LEBRET, M. Yves LECRIQUE, M. Claude LEONARD, M. Pierre LEONARD, Mme Laurence MARC, M. Jérôme MATHIEU, M. François MERCIER, M. Jonathan MOUGEOT, M. Bernard PIERRE.

Excusés et représentés par pouvoir : Mme Marie BOUCHET (a donné procuration à Elisa HARMAND) ; Mme Laurence LHUIRE (a donné procuration à François MERCIER) ; M. Michel LEROY (a donné procuration à Pierre LEONARD)

Secrétaire de séance : Mme Elisa HARMAND

La Commission de Contrôle des listes électorales a deux missions :

- S'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Dans les Communes de 1000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- 3 titulaires (et 3 suppléants) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- 2 titulaires (et 2 suppléants) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

La composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales doit être revue :

- Suite à la démission de S. LEFEBVRE pour la liste Montmédy Notre Pays
- Car les adjoints au maire ne peuvent être membres de la commission de contrôle dès lors qu'ils ont une délégation de signature ou de compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 19 voix favorables :

DECIDE de nommer les membres suivants :

Liste Construire ensemble

Titulaires

Elisa HARMAND
Laurence MARC
Jonathan MOUGEOT

Suppléants

Pascale AUBOIS
Anne HUSSON
Claude LEONARD

Liste Montmédy notre pays

Titulaires

François MERCIER
Laurence LHUIRE

Suppléants

Agnès DIDIER
Yves LECRIQUE

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 21 septembre 2026 et publication ou notification
le 21 septembre 2026

MONTMEDY, le 21 septembre 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD



Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21 septembre 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

